31e Assises de la CNCC : le commissariat aux comptes se réinvente

le 27 novembre 2018 - Anne Moreaux - Entreprise - Chiffre



Les 31e Assises de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) se tiendront les 29 et 30 novembre prochains, au Palais du Pharo à Marseille.

En marche vers un avenir incertain dû au relèvement des seuils de l'audit légal, les commissaires aux comptes « échafaudent des pistes de rebond et s'engagent vers un nouveau cap », explique Jean Bouquot, président de la CNCC.

En pleine tourmente à cause du projet de loi Pacte qui va gravement impacter la profession en augmentant les seuils d'audit légal, les commissaires aux comptes (CAC) ont compris qu'ils devaient se remettre en question et aller de l'avant.

Ce projet de loi est « un véritable bouleversement » car il remet en cause l'intervention obligatoire des CAC dans de très nombreuses petites et moyennes entreprises.

« Bien que la loi ne soit pas encore votée mais compte tenu de son caractère vraisemblable, nous avons souhaité nous inscrire résolument dans une perspective de rebond », assure Jean Bouquot. La loi Pacte ouvre ainsi une « période très troublée » où ces professionnels doivent revoir leurs missions en partant sur « de nouvelles bases » et réinventer de nouveaux services, en passant des rapports d'audit obligatoires au volontariat. « Un changement profond dans le caractère de nos interventions », explique-t-il.

C'est « pour les aider sur ce chemin du rebond », que la CNCC a fait appel à « plusieurs grands témoins dans des registres très variés » pour ces 31e Assises, souligne Jean Bouquot. Ce rendez-vous attendu des CAC se déroulera aussi en présence de la présidente du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), Christine Guéguen, et du directeur des Affaires civiles et du Sceau, Thomas Andrieu.

D'ici le vote de la loi au début du printemps, après les débats au Sénat prévu en février, suivis par la commission mixte paritaire, la CNCC doit co-construire avec son régulateur, le H3C, de nouvelles missions qui seront homologuées par la Chancellerie. Elle est donc en plein travail de création d'une norme d'exercice professionnel pour les entités dites « non complexes » qui recouvrent les petites entreprises (PE).

En plus de cette nouvelle mission dite "audit PE", « il faudra aussi développer un deuxième rapport à l'usage du dirigeant sur les vulnérabilités ou les risques observés ». L'objectif étant que le commissaire aux comptes puisse aller droit au but, avec une démarche adaptée lui permettant de s'intégrer dans le cadre du contrôle des TPE-PME pour « mieux partager sa valeur ajoutée avec les chefs d'entreprise ».

La CNCC est donc en train de tout faire pour transformer les contraintes imposées par le Gouvernement en opportunité car ces deux futurs rapports d'audit vont toucher une sphère de clientèle encore jamais approchée.

Pour son président, « c'est à la fois vertigineux parce qu'il faut se lancer et en même temps un pari énorme à relever collectivement ». Il faut pour cela que les commissaires aux comptes sachent se vendre et conquérir des champs nouveaux.

Ils comptent ainsi exploiter la révolution digitale en cours au profit de l'audit des entreprises et de la gestion des cyber-risques. La CNCC impulse ce mouvement avec sa commission numérique et le développement, par des start-up incubées, d'outils au service des CAC (Smart FEC, diagnostics cyberrisques, automatisation de l'audit par l'IA avec le projet Pi2020...). Des innovations achevées et en cours qui seront présentées pendant les Assises.

« Je pense que notre métier a un vrai rôle pour la société et dans l'économie en particulier, toujours au service de l'intérêt général, ce qu'il ne faut pas perdre de vue », conclut Jean Bouquot qui reste optimiste.

4 PARTAGES	Partager	Partager	Partager	Partager	

AP REDACTION

AffichesParisiennes

@Annonce Legales

Abonnez-vous à l'offre Papier + Numérique Affiches Parisiennes Journal d'information juridique et d'annonces légales

Ses derniers articles

L'urbanisme temporaire selon Novaxia

Impôts : les experts vous aident TPE-PME : le Pacte est scellé !



> Pour plus de contenu, papier + web

› l'accès aux annonces légales,

) l'accès aux ventes aux enchères

Je m'abonne

Web

Tablette

Mobile

Journal